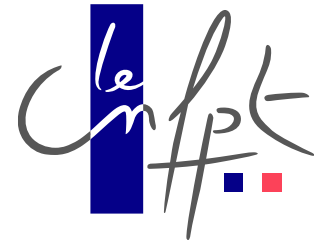




# LES RENCONTRES RÉGIONALES DE LA FORMATION

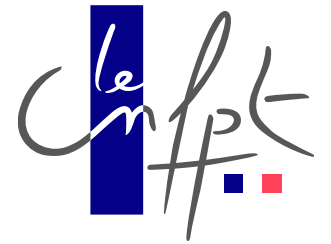


*Les rendez-vous d'actualité pédagogique des collectivités  
de Provence-Alpes-Côte d'Azur*

## **Tout savoir sur les inscriptions et le temps d'orientation (tests) en préparation aux concours**

**Présentée par :**

- ✓ Doria SEVERY, directrice adjointe à la formation et de la qualité de l'offre, délégation PACA
- ✓ Sophie RAVERA, cheffe de service « Accompagnement des évolutions professionnelles », délégation PACA
- ✓ Jessica LOPEZ, conseillère formation de spécialité dédiée à la préparation aux concours et examens professionnels



# Pérennisation de la campagne unique à partir de 2026



## Pérennisation de la campagne Unique à partir de 2026

### Une campagne unique d'inscription

Période unique de recensement : 1<sup>er</sup> décembre 2025 au 15 février 2026

et un seul temps d'orientation (tests) en 2026

Temps d'orientations (tests) : Mars / avril 2026

#### Objectifs :

- Une seule période de recensement des inscriptions des agents : **gain de temps et plus grande visibilité.**
- Vous mobiliser une seule fois dans l'année.
- Simultanéité de la campagne de recensement et des entretiens professionnels.

#### Kit encadrant

Proposition d'un outil à disposition de l'encadrant pour guider le dialogue à initier avec l'agent sur un projet d'évolution par la préparation à concours et ainsi articuler évolution professionnelle et entretien professionnel.



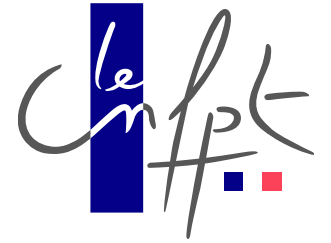
## Pérennisation de la campagne unique à partir de 2026

- Création d'un groupe « miroir » de collectivités représentant 32% des agents inscrits aux tests (toutes strates) pour mesurer la satisfaction usager : les collectivités **unanimentement favorables** au renouvellement de la campagne unique.
- Les collectivités sont favorables au lancement de la **campagne de recensement en parallèle de celle des entretiens professionnels pour sécuriser les projets professionnels**.
- **kits de communication** à destination des agents et des encadrants.
- La campagne unique : pas d'impact sur le nombre d'inscrits.

4 500 temps  
d'orientation (tests)/an :  
2,5% des effectifs PACA

### Evolution du nombre d'inscrits aux temps d'orientations (tests)

Années	2023	2024	2025
Inscriptions	3 796	3 828	3 897



# Avant l'inscription de l'agent



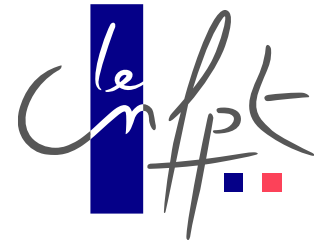
## Avant l'inscription de l'agent

Le service formation doit impérativement **mettre à jour la fiche IEL de l'agent** afin d'assurer un bon suivi de son parcours :

- Tout changement de patronyme
- Les coordonnées de l'agent (adresse postale, téléphone)
- Tout changement de poste/service/cadre d'emploi
- L'adresse mail : doit être **individuelle et identique** à celle du compte Formadist de l'agent
- Nom et adresse mail valide du responsable hiérarchique
- Nom et adresse mail valide du correspondant formation

[Bulletin d'inscription dans un parcours de préparation aux concours](#)

La mise à jour régulière évite les risques de non-réception des documents transmis par le CNFPT.

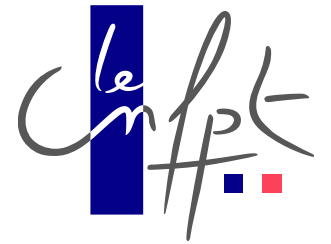


# L'inscription de l'agent



## L'inscription de l'agent

- Vérifier que l'agent remplit bien **les conditions d'accès** au concours/examen visé.
- Les temps d'orientations (test) se déroulent **à distance** sur Formadist.
- Les sessions sont organisées **par département** pour ensuite une mise en œuvre de la formation en présentiel au plus près de la résidence administrative de l'agent.
- **Code unique** pour les micro-effectifs (préparations qui se dérouleront à distance)
- L'inscription de l'agent doit se faire sur le code relié à l'antenne de votre département : un tableau « **de codes d'orientation par département** » est transmis lors de la campagne. [Tableau de codes tests](#)
- Lorsque votre agent est inscrit, vous recevez une confirmation par mail.



# La demande de dispense de test

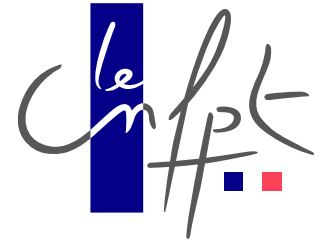


## La demande de dispense de temps d'orientations (tests)

Une dispense peut être demandée sur IEL lors de l'inscription de l'agent. Cette demande sera étudiée attentivement par le service préparation :

- Si l'agent a passé et réussi le même temps d'orientations (test) lors de la précédente campagne mais n'a pas effectué sa formation (congé maternité, raison de service,...).
- L'agent a dû abandonner en cours sa formation pour un impératif **justifié**.

La demande de dispense se fait **UNIQUEMENT** par le service formation lors de l'inscription de l'agent, après vérification des conditions de recevabilité.  
La demande sera traitée par le service et la réponse sera transmise par mail au service formation.



# Rappels importants



## Rappels importants

- L'inscription en préparation concours **ne vaut pas inscription au concours ou examen professionnel.**
- L'agent peut s'inscrire qu' à **une seule préparation à la fois**, compte tenu du travail personnel à fournir.
- **L'absence de validation d'une pré-inscription** ne permettra pas au CNFPT de traiter la demande d'inscription car nous ne pouvons pas visualiser une inscription en attente (case inactive).
- Les demandes d'aménagements pour **les agents en situation de handicap** (ex : tiers temps dans les mêmes conditions que les concours) seront exprimées auprès du service accompagnement aux évolutions professionnelles de la délégation via l'adresse [tests.paca@cnfpt.fr](mailto:tests.paca@cnfpt.fr)

Vous trouverez l'ensemble des détails dans le règlement intérieur des préparations concours et examens professionnels PACA.



### Calendrier de la campagne unique 2026

Le 13 octobre 2025

Rencontre de la  
formation

Le 13 novembre 2025

Envoi liste  
concours/examens  
préparés et  
calendrier campagne  
unique 2026

Le 20 novembre 2025

Webinaire à  
destination des  
agents

28 novembre 2025

Envoi ouverture de  
la campagne  
unique 2026

A partir du 15 juin 2026

Envoi des  
préconisations  
aux CT

mars / avril 2026

Temps  
d'orientation  
(tests)

Le 15 février 2026

Clôture  
campagne  
unique 2026

Le 1<sup>er</sup> décembre 2025

Ouverture  
campagne  
unique 2026

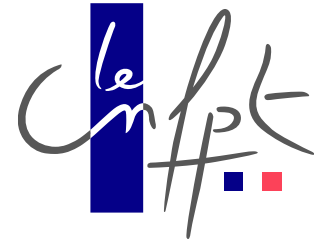
**LE 10 JUILLET 2026 \***  
DATE LIMITE DE  
VALIDATION DES  
PRÉCONISATIONS PAR  
LES CT

\*La validation des préconisations impose le respect de la date d'échéance sinon l'admission de l'agent en formation préparation est considérée comme hors délai. De ce fait, l'agent ne sera pas convoqué en formation. [Tutoriel Préconisations](#)



## **Comment accompagner l'agent inscrit dans un dispositif de formation de préparation au concours**

**Guide « Je souhaite passer un concours »**



# La préparation à concours, un parcours exigeant



## La préparation concours, un parcours exigeant

### Les clés de la réussite :

- Le suivi d'une formation de préparation à concours s'inscrit dans un **projet professionnel d'évolution professionnelle**.
- L'agent doit être **acteur** de son projet professionnel.
- Pour réussir, le projet professionnel doit être **réaliste et réalisable**.

### La place des temps d'orientation dans ce parcours :

- Le temps d'orientation permet à l'agent de mesurer s'il **maîtrise les prérequis indispensables** pour s'engager en formation dans de bonnes conditions.
- Les prérequis évalués sont différenciés en fonction de la catégorie du concours ou de l'examen visé.
  - Catégorie C : les capacités d'expression écrite, de compréhension et aussi des compétences en mathématiques (raisonner, calculer...).
  - Catégories A et B : les capacités d'analyse, de synthèse et d'argumentation avec, pour les ingénieurs, un test supplémentaire de Maths/Physique.
  - Dans tous les cas, la maîtrise de l'écrit et de l'orthographe est également une compétence évaluée.

### La décision d'orientation :

- La production de l'agent de l'agent fait l'objet d'une correction par un intervenant du CNFPT sur la base d'un barème national (principe d'équité).
- L'orientation est définie par la délégation eu égard à cette évaluation et au niveau constaté dans les rapports des jurys de concours. Concrètement, de manière globale, l'orientation prend en compte l'ensemble des stagiaires testés dans la même campagne et pour la même formation prépa. Ce processus d'harmonisation permet de constituer des groupes de formation de niveau homogène. Cette étape 16 est indispensable pour sécuriser la qualité de nos formations et garantir un facteur de réussite minimum.

# Sécurisation du projet professionnel

Passer un concours ou un examen est un moyen d'évoluer professionnellement.

Mais avant de se lancer, il faut que votre agent prenne en compte :

- **Le cadre d'emploi visé**

Il est important que votre agent se renseigne sur le futur cadre d'emplois pour se préparer aux futures et nouvelles missions.

- **La mobilité professionnelle**

La réussite au concours ou à l'examen n'oblige pas l'employeur à nommer son agent. L'agent doit donc envisager de changer d'employeur.

- **La motivation personnelle**

La préparation se déroule sur plusieurs mois et nécessite du **travail personnel en plus des séances de formation.**

>> Il faut accompagner l'agent à rester motivé et impliqué tout au long de sa formation.



## Sécurisation du projet professionnel

Le CNFPT participe aux événements organisés par les collectivités:

Vous souhaitez organiser un forum dédié aux évolutions professionnelles de vos agents, le CNFPT peut y participer afin de les conseiller (sous forme de stands dédiés à l'évolution et transition professionnelle).

Merci de vous rapprocher de l'antenne CNFPT départementale.

# Des alternatives à la prépa concours ou examen pro

7

Construire et sécuriser son projet professionnel

Le CNFPT propose des ateliers de construction de son projet d'évolution, de transition ou de reconversion professionnelle. Ces ateliers peuvent être proposés dans le cadre d'une mobilité choisie ou subie.

Une validation de votre expérience professionnelle (VAE)

- CNFPT propose une offre de service à partir du recensement des besoins exprimés par les collectivités:
- Séances d'information à destination des agents et des collectivités territoriales
- Accompagnement à la rédaction des livrets 1 et 2 ainsi qu'un accompagnement à l'oral.
- Durée : 9 jours étalés sur 6 à 9 mois
- Pour le livret 2 et l'oral, ces accompagnements sont uniquement ouverts aux agents ayant préalablement validé leur livret 1.

Une certification du socle des compétences professionnelles

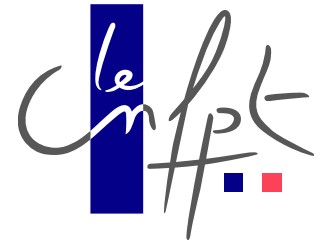
Le CNFPT propose la certification Cléa du socle des compétences de base professionnelles. Il s'agit de certifier 7 domaines compétences acquises en milieu professionnel (communication écrite et orale, travail en équipe, informatique, règles de base de mathématiques, etc.) En cas de certification partielle, des formations sont proposées par le CNFPT.

Une remise à niveau pour les publics prioritaires (peu diplômés)

Le CNFPT vous propose des formations aux compétences de base.

Les inscriptions se font à la demande des collectivités. Elles sont également proposées à des agents identifiés lors des temps d'orientation (tests) de positionnement des préparations concours.

Pour plus d'information consultez le lien: [Evolutions & transitions professionnelles : L'offre en Provence-Alpes-Côte d'Azur | CNFPT - Provence-Alpes-Côte d'Azur](#)



**Taux  
d'absentéisme/abandon  
en préparation à  
concours 2024**

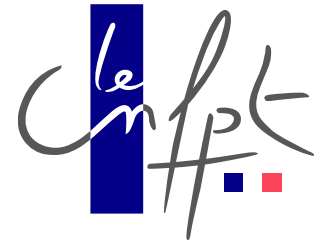


## Une place non occupée est une place perdue

Le taux d'absentéisme/abandon est trop élevé en préparation à concours

Pour les groupes préparés en 2024 en délégation PACA :

- ❖ Filière administrative : **33%**
- ❖ Filière technique : **50%**
- ❖ Filière animation : **45,5%**
- ❖ Filière culturelle: **28%**
- ❖ **À l'exception** de la filière sécurité et sapeur pompier : **8%**



**Retrouvez les outils et supports à votre disposition ici :**

[Page dédiée à la préparation](#)

[Kit encadrant](#)

[Bulletin d'inscription dans un parcours de préparation aux concours](#)

[Tutoriel Préconisations](#)

[Guide « Je souhaite passer un concours »](#)

[Evolutions & transitions professionnelles : L'offre en Provence-Alpes-Côte d'Azur | CNFPT - Provence-Alpes-Côte d'Azur](#)